



MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE
L'ECONOMIE FORESTIERE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

**Projet de Gestion des Ecosystèmes Périphériques au Parc National de Nouabale-
Ndoki**

Rapport Technique sur le thème de la Protection

pour

l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux



ITTO
Rapport Technique

Intitulé du projet ou de l'avant-projet OIBT : Gestion et Préservation de la Biodiversité dans une Concession Forestière Adjacente à Une Zone de Protection Intégrale (Parc National de Nouabalé Ndoki) Nord Congo (Phase II)

Auteur : Olivier Mbani, chef de volet section recherche écologie

Numéro du projet : PD 310/04 Rev. 2 (F)

Gouvernement hôte : République du Congo

Agence d'Execution : Wildlife Conservation Society

Coordonateur:

- Jean Claude DENGUI

Date de lancement du Projet : Juillet 2007

Durée du projet : 44 mois

1. Introduction

(i) Explique pourquoi il importe de traiter le thème de recherche, en se référant au document de projet.

L'objectif 1 du document de projet se définit par « Mettre en place et faire le suivi des systèmes de gestion d'écosystème avec la société d'exploitation forestière et les communautés locales dans les 1,3 millions d'hectares de concession Kabo-Pokola-Loundoungou formant une zone tampon adjacente au Parc National Nouabalé Ndoki, République du Congo. ». Pour atteindre cet objectif, plusieurs activités ont été identifiées, et l'une de ces principales activités est la mise en place et le maintien d'un système efficace de lutte anti-braconnage, qui définit le volet Protection de PROGEPP.

(ii) Présente le thème principal des travaux effectués et fait brièvement référence aux travaux précédents accomplis dans le domaine considéré, tant par l'entremise de projets financés par l'OIBT qu'à travers d'autres organisations.

L'Unité de Surveillance et de Lutte Anti braconnage veille au prélèvement et à la circulation légale de la ressource faunique dans sa zone de compétence. Ces travaux sont conduits dans le cadre de PROGEPP contenues dans le Protocole d'accord de septembre 2001 définissant ses missions, les conditions de fonctionnement et de son financement.

(iii) Mentionne toute caractéristique propre au projet qui ne sera pas traitée dans les sections suivantes.

L'Unité de Surveillance et de Lutte Anti-braconnage (USLAB) est instituée pour la gestion de la faune dans les concessions forestières de CIB. C'est un service de répression basé essentiellement sur l'application de la loi congolaise sur la faune et les aires protégées et le règlement intérieur de la société CIB en matière d'exploitation de la ressource faunique et de son transport. Elle est dirigée par un personnel assermenté, affecté par le MDDEFE à PROGEPP

2. Méthode appliquée

(i) Présente les différentes méthodologies possibles, tout en se référant au document de projet.

Conformément au protocole de l'USLAB, la méthodologie est d'assurer :

- 1) Le contrôle de la circulation des armes, munitions et produits de chasse sur l'ensemble des axes routiers et pistes forestières ouvertes au sein des UFA CIB;
- 2) la surveillance des activités de chasse dans les aires d'exploitation forestière ;
- 3) La surveillance de la chasse et le contrôle de la circulation des produits de la chasse le long de la rivière Sangha;
- 4) La lutte anti-braconnage.

(ii) Justifie et décrit la méthode appliquée.

Les actions de contrôle sont mises en place afin de réduire au maximum le prélèvement et la circulation illégal de la viande de brousse et le braconnage des espèces protégées. Cela, de façon à s'assurer que la production de chasse est conforme aux dispositions légales établis (lois et règlement intérieur CIB). La cellule de coordination composée du personnel d'encadrement étant déjà mise en place; les éco gardes recrutés localement et

formés sont déployés hebdomadairement aux postes contrôles fixes et dans les patrouilles mobiles (forêt et fluviale). Les postes de contrôle fixes sont initiés pour arrêter la circulation illégale des armes, munitions et produit de chasse. En fonction du développement du réseau routier, 7 postes fixes sont établis en des endroits de passage obligatoire des véhicules, motos et certains piétonniers. En plus du déploiement aux postes de contrôle fixes, simultanément l'USLAB déploie sur le terrain dans les aires d'exploitations et sur la rivière Sangha les équipes dites en patrouille mobile (forêt et fluviale). En patrouille mobile forêt ou fluviale les éco gardes sont instruits à veiller sur la légalité de techniques de chasse utilisées, les espèces animales abattues et l'implantation des habitations humaine en forêt. Chaque semaine, une à deux équipes d'éco gardes sont déployées en forêt ou sur la rivière Sangha. Pour lutter contre le braconnage, l'USLAB déploie de façon inopinée, des équipes sur le terrain sur la base d'une information de braconnage et/ou de présomption de braconnage, de détention illégale d'armes de grande chasse ou de possession des trophées d'ivoires d'éléphants, de peaux d'espèces protégées. Pour cette dernière méthode, l'USLAB peut prendre attache avec les FMO afin de conduire ces genres d'opérations.

Au cours de missions de surveillances, tout acte illégal est constaté sur une fiche intitulé constat d'infraction destinée à la cellule de coordination de l'USLAB. Cette fiches contient les informations du présumé délinquant, sa déclaration des faits, les objets ayant trouvés sur lui et la déclaration du chef d'équipe des éco gardes sur le terrain. Cette fiche (CI) est examinée par la personne compétente et peut donner lieu à la rédaction d'un PV pouvant conduire aux poursuites devant les institutions pénales.

3. Présentation des données

(i) les données recueillies ou constituées par le projet, dans la mesure où elles sont nécessaires à la compréhension des conclusions ou pour confirmer l'hypothèse émise ou la rejeter. Toutes données ou informations subsidiaires doivent être jointes en annexe.

L'hypothèse de travail telle que définie dans l'Objectif spécifique 1 du document du projet était la suivante : Les USLAB assurent la protection de la zone grâce aux patrouilles de terrain.

L'analyse des missions conduites et des données collectées sur le terrain ont permis d'apprécier l'évolution du nombre de jour de mission conduit depuis 2007, le taux d'objets saisis, et les actions prises par la cellule de coordination de l'USLAB depuis la mise en œuvre du projet en 2007 et de sa date de finition en mars de l'année 2011.

Le tableau 1 montre depuis le début du deuxième semestre 2007, l'effectif de l'USLAB, le nombre de jour de patrouille effectué, le nombre d'objets saisis, le nombre de constat d'infraction dressés et PV, puis le nombre de personne déférées auprès du Tribunal de grande instance de Ouesso.

(ii) les tableaux, graphiques et figure nécessaires aux explications.

Table 1: Effectif de l'USLAB, nombre de jours de patrouille, nombre de saisies, constat d'infraction, PV et délinquant déferé par semestre durant la période du projet.

Année	2007		2008		2009		2010		2011
Semestre	2	1	2	1	2	1	2	1	
Effectif USLAB	25	25	36	36	25	25	31	31	

Nombre de jours de patrouille

Poste fixe	1211	873	722	1032	776	925	1116	892
Mobile	167	585	445	212	570	80	114	109
Patrouille intelligence	0	0	96	2	147	5	14	2
Patrouille Binational	5	16	30	4	36	12	13	7
Total	1394	1474	1293	1250	1529	1022	1257	1010

Objet saisi

Pièges à collet	6 768	5 205	8 923	6 038	5 366	1 010	1761	1638
Ivoire	3	3	3	4	19	2	6	13
Armes de PC	26	19	36	20	19	13	12	11
Armes de GC	0	1	3	2	0	0	1	1
Arme de guerre	1	0	0	2	0	1	4	2

Cartouche PC	200	100	129	267	300	132	328	238
Cartouche GC	0	10	9	10	4	9	23	18
Cartouche Guerre	52	0	0	19	20	66	647	191
Chargeur PMAK	0	0	0	0	0	0	12	2
Non arret	1	1	1	0	0	0	0	0

Action prise

Nombre de CI	415	472	145	99	145	89	92	115
Nombre de procès verbaux	89	22	101	29	32	10	15	28
Delinquant Deferés	3	5	3	5	4	5	6	8

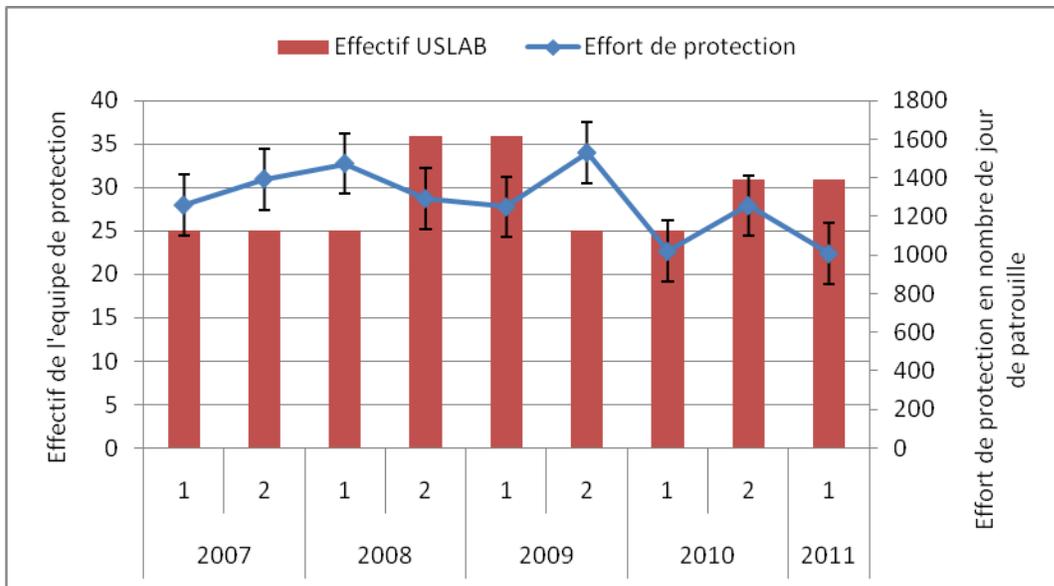


Figure 1: Evolution de l'effort de protection par rapport à l'effectif de l'équipe

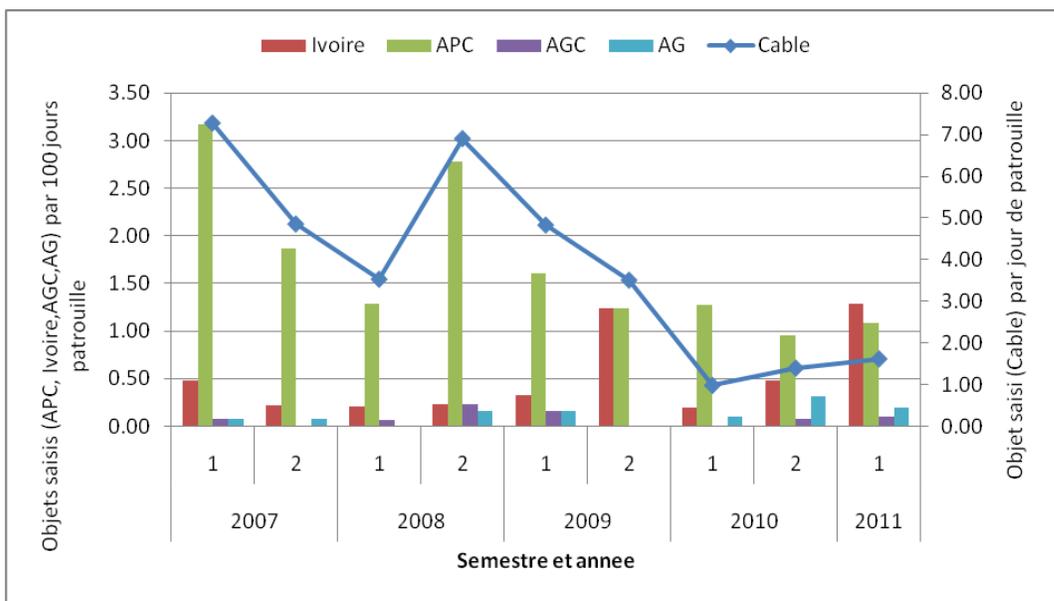


Figure 2: Evolution des objets saisis en chaque 100 jours de patrouille (Ivoire, APC, AGC, AG) et chaque jour de patrouille pour les câbles.

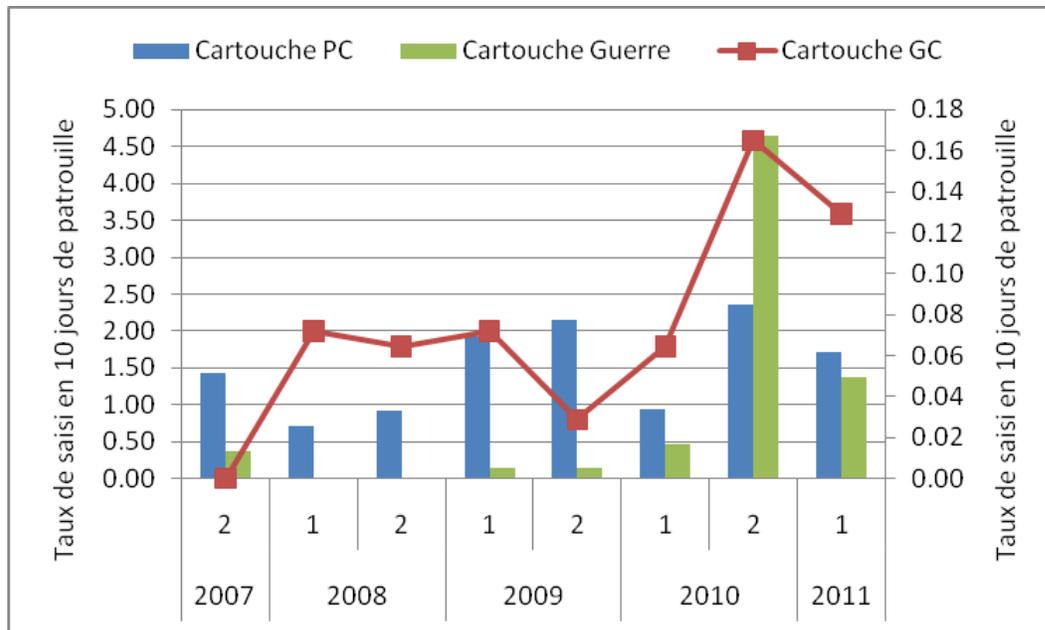


Figure 3: Evolution du taux de saisis de cartouche en chaque 10 jour de patrouille.

4. Analyse et interprétation des données et résultats

(i) explique les méthodes de traitement et d'analyse des données;

Les résultats collectés par les missions ou patrouilles de terrain sont saisis dans un fichier Excel rassemblant toutes les informations utiles (cf modèle en annexe 2). L'effort de patrouille en nombre de jours mis sur le terrain par les équipes déployées est calculé en faisant la somme du temps mis (jour) de l'ensemble des équipes déployée au cours du semestre. La fiche de calcul Excel nous a aidés à trouver le nombre de jour mis par chaque équipe à partir des dates d'entrées et de retour de terrain mentionné sur le rapport de retour de terrain de chaque équipe.

Le calcul s'est fait de la manière suivant: Considérons N=Le nombre de jour total de patrouille au cours d'un semestre.

$N = D1 + D2 + D3 + \dots + Dn$; avec D la durée en jour mise par chaque équipe en mission.

$D = d2 - d1$, avec d1 et d2 les dates de début et de fin de mission.

$N = (d2 - d1) + (d3 - d4) + \dots + ddn$.

En ce qui concerne les objets saisis, le nombre de CI ou PV, le calcul consistait à faire la sommation de chaque produit enregistré au cours du semestre.

Afin de permettre la lisibilité du système de protection et de son évolution durant la période considérée, nous avons comparé 1) l'effort de protection en nombre de jour à l'effectif de l'équipe, 2) ensuite, nous avons comparé le ratio ($R = n/N$) avec R l'objet saisi, n le nombre total d'objet saisi au cours du semestre, et N l'effort de protection en jour atteint au cours de chaque période. Pour les objets présentant un ratio très faible comme les armes de guerre de type PMAK, les armes de grande chasse (10/75) et les pointes d'ivoires d'éléphants, nous avons multiplié leur ratio par 100 afin d'estimer leur taux de saisi à chaque 100 jours de patrouille. Nous avons également calculé le ratio du nombre

de cartouche tout type, ensuite nous avons multiplié ce résultat par 10 jours afin d'estimer le taux de saisie des cartouches à chaque 10 jours de patrouille. Le même calcul a été fait pour les constats d'infraction avec de constat d'infraction sur le nombre de jour de patrouille afin d'estimer l'évolution des infractions au cours du temps. Pour ce dernier calcul, nous avons multiplié le ratio par dix.

(ii) présente les résultats de l'analyse;

L'effort de patrouille a subi une légère baisse au cours de la dernière période (2010). Les patrouilles fixes ont toujours été privilégiées par rapport aux patrouilles mobiles. La différence d'effort entre les deux types de patrouilles s'est encore accentuée en fin de période.

Le nombre global d'armes saisies montre que les armes de petite chasse sont les armes les plus fréquemment utilisées. On note également un nombre de saisies croissantes du nombre d'arme de guerre. On observe la même évolution avec les balles de guerre (augmentation très nette au cours de l'année 2010).

Le nombre de saisie concernant l'abattage d'Espèce Intégralement Protégée s'est accentué à partir deuxième semestre 2009.

(iii) met en exergue l'interprétation des résultats et explique la confirmation ou le rejet de l'hypothèse émise ou des attentes suscitées. Si l'un quelconque des résultats obtenus n'est pas concluant, ce point doit être souligné.

La fig.1 présente l'évolution de l'effort de patrouille en nombre de jours de patrouille effectué par la brigade durant les 44 mois couvert par le projet. Selon la fig.1, le nombre de jour de patrouille a varié selon les semestres. Le nombre de jour de patrouille était de 1394 jours de patrouille au deuxième semestre 2007, et de 1010 jours de patrouille en fin mars 2011 comptant pour le premier semestre (Tableau 1).

Cette variation est étroitement liée à l'effectif de l'équipe, aux repos à accorder aux éco gardes, aux maladies, permissions, sanctions disciplinaires et aux congés payés. Ce niveau de déploiement a permis d'arrêter la circulation illégale des engins et produits de chasse. Le tableau 1 montre le nombre de quelque produit saisis durant cette période. Selon les données, le ratio du taux de saisi de certains produits comme les câbles a baissé depuis 2007 (fig.2). Par contre le ratio des produits comme les cartouches des armes de grande chasse et de PMAK augmente depuis 2009 avec un pic en 2010 (fig.3). La diminution du taux de saisi (Fig.2) peut s'expliquer par l'assimilation des règles de gestion par les communautés. Par contre l'augmentation du taux de saisi des engins de grande chasse (Fig.3) n'est pas loin d'être assimiler à la recrudescence du grand braconnage. Ces deux hypothèses restent à vérifier par les données d'autre source : Suivi socio-économique et écologique.

5. Conclusions

La section 5 met en exergue :

(i) les avancées techniques à mettre au crédit des réalisations du projet, ses limites et le lien entre les faits et la théorie ou l'hypothèse.

L'Unité de Surveillance et de Lutte Anti-braconnage (USLAB) a été instituée dans le cadre du PROGEPP pour veiller aux respects de la loi et du règlement intérieur de la société CIB en matière de chasse dans les concessions en exploitation. Au cours de la période du projet, les équipes de surveillance ont été déployées durant 10229 jours. Selon les types de patrouilles, 73.78% de cette effort était essentiellement déployé au contrôle de poste fixe, 22.31% en patrouille mobile forêt, 2.60% en patrouille d'intelligence et 1.2% en patrouille bi ou tri nationale orientée dans le cadre du TNS. Ce déploiement a permis d'arrêter le trafic de 53 trophée d'ivoire d'éléphants, 156 Armes de petites chasse, 8 armes de grande chasse de type 10/75, 3399 câble métallique et de 10 armes de guerre de type PMAK. Outre les ivoires et les armes arrêtés, il s'est suivi l'arrestation de 1694 cartouches de petite chasse de type double zéro, 83 cartouches d'armes de type 10/75, 995 cartouches d'armes de guerre et 14 chargeur de PMAK non associés de leur armes. En plus de cela, 1572 infractions ont été constatées, ceux-ci ont donné lieu à 316 Procès verbaux dont parmi 31 délinquants ont été conduits au tribunal de grande instance de Ouesso.

Au cours de cette période du projet, les partenaires du PROGEPP ont maintenu leur collaboration. Les infractions constatés, relevant de l'application du règlement intérieur CIB ont été scrupuleusement appliquées. Au total deux chauffeurs de la société ont été licenciés pour motif d'avoir transporter la viande provenant des espèces intégralement protégées dans les véhicules de la société (PV annexe). En ce qui concerne la collaboration entre la brigade de l'USLAB PROGEPP et l'administration forestière départementale, les armes saisies et les trophées d'ivoires d'éléphants ont été transmis à la direction départementale de l'économie forestière de la Sangha. Les saisies d'armes de guerres et les délinquants ont été conduits auprès du tribunal de Ouesso.

En dépit des avancés observés durant la période du projet, le fonctionnement de l'équipe a été émaillé de plusieurs difficultés: 1) l'instabilité en nombre des éco gardes formant la brigade; 2) l'absence d'un mécanisme de déploiement des équipes pouvant assurer la surveillance des UFA CIB 3) la remise en circulation des armes et des délinquants plusieurs fois arrêtés; 4) l'implication en temps que complice, les éco gardes dans le braconnage; 5) l'absence d'une assistance informatique à la cellule de coordination de l'USLAB et l'apport des connaissances continues à travers les séances de recyclages aux éléments éco gardes .

6. Recommandations

(i) des recommandations relatives à l'interprétation et à l'exploitation des résultats du projet;

La structuration et le renforcement du volet protection de la faune sont prioritaires, car ce volet influe le plus directement sur l'objectif de protection des écosystèmes forestiers qui est de « contribuer à la conservation de la biodiversité dans une concession forestière adjacente à une zone de protection intégrale du PNNN, Congo ».

Il est urgent de procéder à: 1) augmentation de l'effectif actuel des éco garde prenant en compte un seuil maximal de couverture de l'espace exclu des congés payés et des

repos reconnu comme de droits aux éléments de terrain et mettant en exergue des susceptibilités des cas de maladies;2) mise en place d'un mécanisme dans la conduite des opérations de terrain qui tiennent en compte les changements qui se développent dans la région;3) créer un interface entre la cellule de brigade et d'autres services connexes pouvant jouer un rôle de suivi et d'accomplissement des infractions;4) inculquer à travers les séances de formations ou recyclage les valeurs éthique et morale puis envisager de possible mutation des équipes de LAB d'un site de conservation à un autre;5) réactualisation des bases de données et mise en place d'un monitoring revu i) des activités mais aussi ii) des personnels afin de juger de la quantité de travail fournie et de son efficacité. «La mise à jour continue des bases de données et d'un plan de suivi fournissant des informations de base pour le suivi et l'ajustement à long terme des stratégies d'aménagement ». Il me semble que ce point reprend à lui seul l'ensemble des enseignements qu'on peut tirer de l'expérience PROGEPP, comme modèle de gestion des aires périphériques des aires protégées, ici des UFA en partenariat avec le secteur privé chargé de la mise en valeur de ces espaces.

En conséquence nous proposons :

- de rendre effectif et plus fluide le système actuel de récolte de l'information;
- de mettre en place un système de rapportage et d'archivage de l'information récoltée ;
- de mettre en place un système de suivi de l'effort global de protection et de mesure de son efficacité par rapport au potentiel avec un suivi de la distribution dans l'espace;

(ii) des recommandations spécifiques de travaux futurs devant être effectués sur le thème Considéré.

Pour conduire cette mission à terme dans les meilleurs délais, il est impératif que les suggestions suivantes soient prises en compte :

- Créer un poste d'appui à la brigade, il s'agit ici d'un spécialiste de la programmation et de la gestion des bases de données qui va également apporter un appui sur l'informatique ; ce cadre, hors du staff MEDEFE, assurera le monitoring du volet protection et le rendre plus opérationnel. Il doit avoir le rang équivalent au Chef de Brigade, mais avec un rôle purement organisationnel afin de rendre à la coordination en temps souhaité l'information nécessaire pour la prise de décision, le CB ayant une position plus opérationnelle. Ce cadre pourrait assurer à terme une position de responsable du monitoring pour l'ensemble du projet, afin ce poste lui doit être reconnu par l'administration PROGEPP;

7. Implications pratiques

La section 7 développe :

(i) les implications dont sont porteurs les résultats du projet dans le domaine pratique, par exemple en matière d'aménagement forestier, d'industries forestières et de marché du bois.

Les routes permettent aux étrangers d'accéder, et pour les zones frontalières, elles facilitent la colonisation des terres par les agriculteurs de subsistance et la commercialisation des terres et des ressources forestières à travers l'accès aux marchés. L'impact négatif des routes sur la faune peut être minimisé grâce à une meilleure planification des routes, limiter la surface des routes, et la fermeture des routes non utilisées. Dans les concessions de la CIB, la largeur des routes est limitée à 15 m et toutes les routes sont bloquées dès qu'elles ne sont plus nécessaires à l'exploitation forestière. L'ouverture de l'axe de Loundoungou, axe majeur international qui passe parfois à moins de 7km des limites du Parc, représente une menace majeure pour le PNN. La mise en place et le maintien des postes contrôles fixes a permis la surveillance effective des transports illégaux et ainsi contribue d'une part à la protection de la faune, et d'autre part au maintien des critères de certification FSC des trois UFA. De même, les efforts des patrouilles mobiles ont permis des arrestations et une limitation des actes de braconnage dans les concessions CIB. Enfin les données géo référencées ont permis une réflexion et une évaluation constante des plans d'aménagement des trois concessions, étape indispensable au maintien des certifications FSC.

Personnel technique et scientifique ayant collaboré au rapport:

- Olivier Mbani, chef de volet section recherche écologie

Nom complet et adresse de l'institution : Wildlife Conservation Society en coopération avec Le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement

B.P. 14537

Satellite Phone: 00242057039057

Email: tomowcs@gmail.com

Lieu et date : Kabo, République du Congo, 31 août 2011